

## RAPPEL



### ENQUÊTE D'ÉLIGIBILITÉ POUR L'OBTENTION DES SUBVENTIONS

Un questionnaire va vous être adressé courant janvier concernant votre éligibilité aux subventions en vigueur. Votre retour est très important pour permettre d'anticiper les démarches auprès des organismes financeurs.

### QUESTIONNAIRE TECHNIQUE

Le questionnaire comprendra également une partie dédiée à des questions techniques sur votre logement pour permettre de définir au mieux le programme de travaux sur l'ensemble de votre résidence.

**MERCI DE VOTRE RETOUR AVANT LE 31 JANVIER 2020.**

## NOUS COMPTONS SUR VOUS !



### UN PROJET DE RÉNOVATION EN COPROPRIÉTÉ REPOSE SUR LA CO-CONSTRUCTION !

En tant que copropriétaire, vous êtes acteur de votre projet, c'est votre copropriété !

Nous prenons en compte vos attentes, vos doutes et restons à votre écoute de manière permanente.

**VOTRE IMPLICATION EST IMPORTANTE POUR ASSURER LA RÉUSSITE DE VOTRE PROJET !**

## Résidence Les Facultés

copro news

#1

déc. 2019

## vos projet de rénovation énergétique



## QUESTIONS

sur la partie subventions : Geoffrey Pecron (URBANIS)  
macopro@urbanis.fr / 03 20 12 90 57

sur la partie technique : Kemal M'Foungoulie  
kemal.mfoungoulie@picardie-spee.fr / 03 65 88 95 63



Lors de l'assemblée générale du 20 juin 2019, votre copropriété a souhaité s'engager dans un projet de rénovation énergétique avec l'accompagnement de notre dispositif, Hauts-de-France Pass Copropriété.

Depuis, nous travaillons au recrutement de l'équipe de maîtrise d'oeuvre qui va vous accompagner tout au long du projet. L'appel d'offres qui avait été lancé fin septembre a permis d'obtenir 12 candidatures pour la mission de maître d'oeuvre. C'est donc le Cabinet Thierry Silvert qui a été retenu pour le sérieux de sa candidature. Cela a été validé lors de la **réunion du mardi 10 décembre avec votre syndic et votre conseil syndical.**

Un projet en copropriété est fait de multiples étapes, incluant de nombreux acteurs. Tout cela n'est pas simple ! C'est pour cela que nous vous adressons votre toute première «copro news» dédiée à la **rénovation énergétique de votre copropriété.** Ce journal a pour objectif de vous transmettre de l'information lors des grandes étapes de votre projet.

Pour cette première édition, nous y abordons les sujets suivants :

- Que s'est-il passé depuis l'assemblée générale de juin 2019 ?
- Qui sont les acteurs de votre projet de rénovation énergétique en copropriété ?
- Quelles sont les prochaines étapes vers la rénovation de votre copropriété ?

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute question.

Nous vous souhaitons bonne lecture.



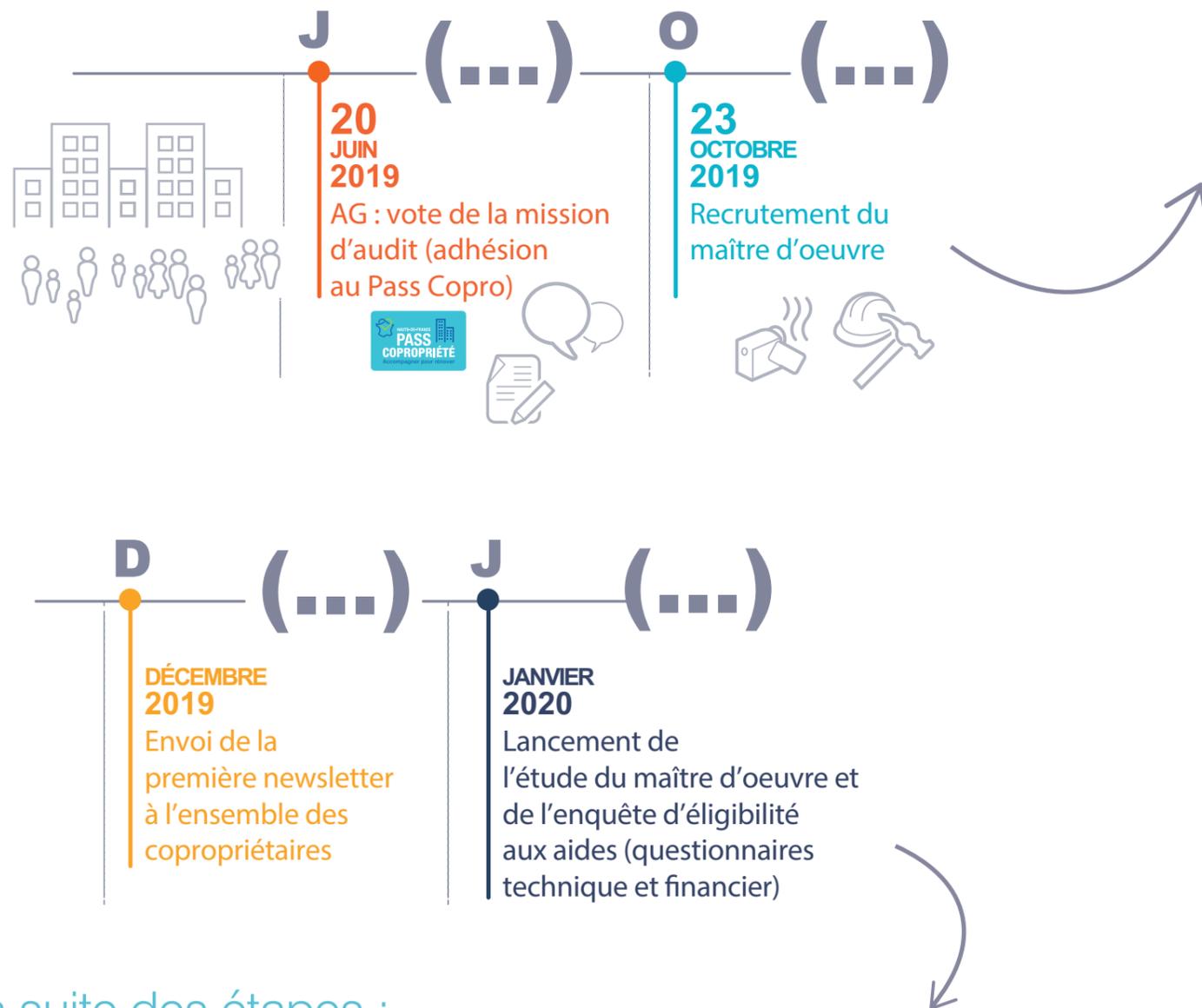
Toute l'équipe du Hauts-de-France Pass Copropriété vous souhaite de Joyeuses Fêtes et vous donne rendez-vous en 2020 pour travailler ensemble à la rénovation de votre Résidence. A bientôt !

Votre projet bénéficie de multiples dispositifs comme le réseau AMELIO+ de la Métropole Européenne de Lille.



Le 20 juin 2019, l'Assemblée Générale des copropriétaires a franchi la **première étape du projet de rénovation de votre résidence** en votant à la majorité l'adhésion au Hauts-de-France Pass Copropriété. Elle couvre le **recrutement d'un maître d'oeuvre, la réalisation du diagnostic global de votre copropriété, la réalisation d'une enquête d'éligibilité sur les subventions auxquelles peut prétendre chaque propriétaire, et la réalisation du rapport amiante et plomb avant travaux**. L'objectif étant de présenter à la prochaine Assemblée Générale, un programme de travaux adapté et une première estimation du coût des travaux.

## Ce qu'il s'est passé depuis l'Assemblée Générale ...



## La suite des étapes :

La **prochaine Assemblée Générale** doit permettre de présenter à l'ensemble des copropriétaires les **principales étapes d'un projet de rénovation, de présenter le rendu de l'étude du maître d'oeuvre : préconisations de travaux, évaluation énergétique, chiffrage du coût des travaux et information sur le panel des aides mobilisables**.

À l'issue de cette seconde Assemblée Générale, vous serez amené à **voter pour la continuité du projet**. La prochaine étape étant la **consultation des entreprises** pour permettre d'obtenir des devis, d'affiner le coût de l'opération, de faire des estimations de quote-part travaux par typologie de logement, et **d'identifier les aides mobilisables pour chaque copropriétaire** (courrier, tenue de permanences).

## Les missions du Maître d'oeuvre :



Il collecte et analyse l'ensemble des documents techniques de la résidence (audit thermique, plans, diagnostic architectural etc.).



Il fait un état des lieux précis et actualisé de votre bâtiment et effectue des relevés sur les parties communes.



Il consulte le service urbanisme de la ville pour concevoir un projet en accord avec les règles d'urbanisme.



Tout cela dans le but d'élaborer un programme de travaux sur les parties communes permettant un gain énergétique et financier en tenant compte des particularités de votre résidence (techniques, architecturales mais aussi d'occupation).



## Les acteurs de votre projet

### PASS COPROPRIÉTÉ

Hauts-de-France Pass Copropriété est un service 100% public d'accompagnement à la rénovation énergétique proposé par la Régie régionale du SPEE (Service Public de l'Efficacité Energétique). Le dispositif vise à faciliter la rénovation énergétique de votre copropriété. Hauts-de-France Pass Copropriété, en lien avec le conseil syndical et votre syndic, fait bénéficier votre copropriété des compétences nécessaires à la réussite du projet en garantissant la bonne traduction de vos besoins auprès de l'ensemble des acteurs du projet (recrutement des équipes techniques, suivi du chantier, recherche de financement, etc.).

### SERGIC

SERGIC, votre syndic, vous accompagne au quotidien dans la gestion de la copropriété. Vous lui avez donné pouvoir par délibération de l'Assemblée Générale du 20 juin 2019 pour agir en votre nom et signer avec Hauts-de-France Pass Copropriété le contrat d'adhésion au dispositif permettant de lancer la première étape du projet de rénovation de votre résidence.

### URBANIS

Urbanis est un bureau d'études et de conseil indépendant spécialisé dans l'habitat, l'urbanisme, la transition énergétique et l'ingénierie sociale. Dans le cadre de votre projet, il vous informe et vous accompagne pour le montage des dossiers de demandes de subventions auprès des différents organismes.

### CABINET THIERRY SILVERT

Cabinet Thierry Silvert est un bureau d'études exerçant dans les domaines d'activité du bâtiment en qualité de maître d'oeuvre. Le bureau vient d'être missionné pour réaliser l'audit global de votre résidence. Il s'assure du bon déroulement du projet grâce à la définition d'un programme de travaux optimal (solutions techniques, gain énergétique, contraintes architecturales), la mise en concurrence des entreprises et un suivi rigoureux du chantier (respect des délais et du budget).

et bien entendu, votre **CONSEIL SYNDICAL** qui participe activement à l'élaboration du projet de rénovation de votre résidence.